



La lettre de la délégation CGT au CNFPT

Numéro 38-Février 2024

Cette lettre revient sur nos interventions lors de la séance du Conseil national d'orientation (CNO) du 17 janvier et du conseil d'administration du 31 janvier.

RETOUR SUR LE CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION DU 17 JANVIER 2024

Présentation de l'offre de services sur la transition écologique

La transition écologique est une des priorités du CNFPT, en prenant 10 engagements en faveur de la transition écologique. L'offre du CNFPT continue à se développer pour mettre à disposition des agents et des collectivités territoriales des ressources dans ce domaine.

Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant

Diaporama de présentation de l'offre de services en matière de transition écologique :

www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cno-du-17-janvier-2024-offre-de-formation-sur-la-transition-ecologique

Conventions et partenariats :

Plusieurs conventions et partenariats ont été approuvés par le CNO. Retrouvez la synthèse ci-dessous.

Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant

Synthèse des conventions et partenariats :

www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cno-du-17-janvier-2024-synthese-des-partenariats

Retrouvez les procès-verbaux des séances du 15 novembre et 5 décembre 2023 :

Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant

Procès-verbal de la séance du Conseil national d'orientation du 15 novembre 2023 :

Procès-verbal de la séance du Conseil national d'orientation du 5 décembre 2023 :

www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cno-des-15-novembre-et-5-decembre-2023-proces-verbaux

RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2024

Budget primitif 2024 :

Nous sommes intervenus pour souligner que le budget 2024 reste marqué tout à la fois par une augmentation conséquente des recettes résultant et surtout de la réévaluation du point d'indice, des différentes mesures salariales gagnées l'an dernier et du maintien d'une légère croissance des effectifs et donc de la base de la cotisation. Ainsi de prévisionnel à prévisionnel le montant des recettes provenant de la cotisation est prévu à 416 millions d'euros, en hausse de 6.7%. A noter que la collecte de 2023 devrait s'élever à 409 millions là où le BP inscrivait 390 millions. Elle représente plus de 93% des recettes de fonctionnement en 2024, 92% en 2023.

Le budget proposé - 445,5 millions en fonctionnement et 56 millions en investissement- (respectivement en hausse de 23 millions et de 25 millions) démontre s'il en était besoin la réalité de ce qu'amènent et permettent une augmentation du point d'indice, des traitements et des rémunérations. Nous ne pouvons que nous féliciter de cela même si l'état ne joue, en la matière, pas toujours le jeu se défaussant sur les collectivités de dépenses qu'il engendre pourtant.

Nous nous sommes félicités de constater aussi que la masse salariale du CNFPT progresse entre autre du fait de créations d'emplois que nous souhaitons bien évidemment pourvues par des fonctionnaires.

A ce propos,

Nous l'avons vu lors du débat d'orientation budgétaire l'année des 40 ans du statut de la fonction publique territoriale est de nouveau l'année de tous les dangers puisque l'ex ministre de la fonction publique avait annoncé la volonté de porter un projet de loi sur la rémunération au mérite, après avoir mis en place la réforme de simplification de la fonction publique et introduisant les facilités de contractualisation sur des périodes qui, au hasard, peuvent aller jusqu'à 6 ansdurée effective du mandat municipal. Le 1^{er} ministre a confirmé hier cette volonté de mettre en place la rémunération au mérite. Alors le mérite parlons-en !! face aux rémunérations particulièrement basses, aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et face au « fonctionnaire bashing » parfois organisé au plus haut sommet de l'Etat, nous affirmons : pour être fonctionnaire aujourd'hui il faut, en effet, bien du mérite !!!!!

Nous n'avons pas encore de ministre, preuve s'il en est de l'intérêt qui n'est pas porté aux collectivités territoriales et au service public de proximité, mais il est d'ores et déjà annoncé ce chantier qui, au-delà de son injustice originelle, remettra en cause et fera fluctuer la base de l'assiette de la cotisation.

Plus précisément sur le projet de budget 2024 et compte tenu des évolutions à la hausse de la masse salariale le montant prévu augmentera et représentera 1% de plus dans les recettes de fonctionnement.

Nous notons avec satisfaction que le budget prévisionnel, tout au moins dans l'énoncé des principes qui le construisent, est établi pour permettre à minima 50% de formation en interne et donc à maxima 50% en interne et en union.

Si le changement de référentiel budgétaire et comptable empêche les comparaisons financières fines nous notons l'évolution à la hausse des journées formations et le ratio de 85% des dépenses qui sont consacrées à la formation pour 15% aux frais de gestion.

La systématisation de séquences consacrées à la transition écologique dans les formations d'intégrations, prévues à la hausse en journées de formation, nous semble, en effet, à minima, nécessaire. Par contre c'est une gageure que de penser que l'on peut former sur tous ces sujets relatifs aux transitions en 5 jours pour les catégories C et 10 jours pour les A et B.

Autre avancée prévue en ce projet de budget, la consécration de la revalorisation des frais de déplacement des stagiaires que nous demandions depuis longtemps.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence ce que nous considérons comme une iniquité...le montant de la compensation versée aux CDG qui évolue en parallèle à la masse salariale sans tenir aucunement compte des frais réellement engagés et donc des besoins. Le décret de 2009 est obsolète à moins que de vouloir consacrer une abondance de crédits aux CDG. Nous partageons, je le crois, ce constat mais il est bon de le rappeler incessamment.

Nous nous félicitons que l'objectif de poursuivre l'ouverture d'antennes dans chaque département se concrétise dans ce budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant

Dossier BP 2024 :

www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/ca-du-31-janvier-2024-budget-primitif

Un nouveau cadre conventionnel en remplacement des PFPT :

De 2018 à 2021, les collectivités territoriales et le CNFPT ont collaboré via un accord appelé Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée (PFPT). Ce partenariat avait été suspendu en raison de la crise sanitaire.

Un nouveau cadre conventionnel a été proposé au conseil d'administration pour fixer des priorités pluriannuelles, adapté aux transitions écologiques, numériques, sociétales et professionnelles.

Les trois finalités principales du partenariat sont d'identifier les axes stratégiques communs, définir les engagements pour le droit à la formation des agents territoriaux, et mettre en œuvre le partenariat avec une gouvernance partagée et une démarche d'évaluation.

La convention-cadre, d'une durée conseillée de 3 ans, serait pilotée par les délégations en collaboration avec les collectivités, déterminant localement l'offre en fonction de la stratégie régionale.

La CGT est intervenue pour demander que la convention type fournie par le CNFPT, soit conditionnée à un plan de formation de la collectivité présenté en CST (comme c'était le cas auparavant lors des PFPT) ou à minima que soient présentées les orientations de la collectivité en matière de formation.

L'intérêt est de rappeler d'une part l'importance des plans de formation et d'autre part la nécessité de discuter des grandes orientations en termes de formation professionnelle dans les instances représentatives du personnel.

Attention, il faudra être vigilant quant à ces nouvelles conventions pour qu'elles ne constituent pas un véritable appel d'air pour des demandes de formations en intra, qui plus est hors de tout plan de formation !

Retrouvez le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 :

Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2023 :

www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/ca-du-20-decembre-2023-proces-verbal